

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de M. SAADAoui Sofian

MERCIER

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT A PORTEE VARIABLE GENIE GTH-4018 N°
GTH401816M-220 N° 40T1823



Intervention du 03/02/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/2.58.4.R
Rédigé le : 03/02/2025
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Références client
40T1823

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. LOUCHART Julien.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT A PORTEE VARIABLE : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON
Marque: GENIE Type: GTH-4018 n°série: GTH401816M-220 n°interne: 40T1823

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT A PORTEE VARIABLE

N° interne : 40T1823

Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : GENIE

Type : GTH-4018

N° de série : GTH401816M-220

Année de fabrication : 2016

Point vérifié	Actions à entreprendre
A.1- Carnet de maintenance	Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour
Code Obs. : CD/030225/125453/1	Date de 1 ^{er} signalement: 03/02/2025 NOUVEAU
7.8c- Rétrovision (miroir, caméra)	Remettre en place le rétroviseur gauche
Code Obs. : CD/030225/131534/0	Date de 1 ^{er} signalement: 03/02/2025 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Fiche N°1	CHARIOT A PORTEE VARIABLE	N° série : GTH401816M-220
	Marque : GENIE	N° interne : 40T1823

	Type : GTH-4018	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2016	
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. LOUCHART Julien

✘ Avis général : Non satisfaisant : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
Effort au brin du treuil non précisé : Non	Charge à portée maximale (kg) : 650.0
Portée maximale (m) : 13.36	Charge à portée minimale (kg) : 4000
Portée minimale (m) : 4.9	Compteur horaire : 2337
Châssis : Automoteur	Indicateur : Charge / Moment
Marquage Constructeur : CE	

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Charge / Moment, Recul	Lumineux : Charge / Moment
---	-----------------------------------

Équipements

(1)

Désignation : Bras de fourche	Vérfié : Oui
--------------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : 2250 Nombre : 2	Distance (mm) : 600
--	----------------------------

Données géométriques fourche

Longueur (mm) : 1200 Epaisseur (mm) : 50	Largeur (mm) : 120
---	---------------------------

(2)

Désignation : Autre Vérfié : Oui	Autre : POTENCE
---	------------------------

Marque : GENIE N° de série : FXHOOKDL16M-1047 Autres données : Année: 2016, crochet 5,4 t	Type : FIXED HOOK ON PLATE Capacité (kg) : 5000
--	--

Suspentes

Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : TELESCOPAGE
--	----------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 19.05	Type : 6X6
-------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : 6

Aspects documentaires**Carnet de maintenance**Modification importante : **Carnet de maintenance non présenté****Charges et essais**Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).****Description et conditions d'exécution des essais**

(1)

Description : Bras de fourche : Charge posée, sur pneumatiques, flèche horizontale Portée d'essai (m) : 4.8	Charge d'essai estimée (kg) : 2000
--	---

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : 2000.0	Portée (m) : 4.8
-----------------------------	-------------------------

(2)

Description : Bras de fourche : Charge posée, sur stabilisateurs, Flèche relevée à 50° Portée d'essai (m) : 2.0	Charge d'essai estimée (kg) : 4000
--	---

(5)

Description : Bras de fourche : Charge posée, sur stabilisateurs, flèche horizontale Portée d'essai (m) : 4.9	Charge d'essai estimée (kg) : 4000
--	---

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : 4000.0	Portée (m) : 4.9
-----------------------------	-------------------------

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	8 Organes de service et de manoeuvre
Équipements	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
Suspentes	8.2 Interdiction d'emploi
Appareil de mesure utilisé	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A Aspects documentaires	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.1 Carnet de maintenance	8.5 Identification des organes de service
A.2 Affichage capacité	8.6 Retour automatique au point neutre
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.7a Avertisseur sonore
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.7b Avertisseur lumineux
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
A.14 Notice d'instruction	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
A.17 Rapports de vérification	9.2 Dispositifs de préhension
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	9.3 Autres dispositifs de préhension
1 Accès installés à demeure	9.4b Suspentes chaines
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	9.5 Tambours, poulies
3 Charpente	9.7 Accessoires ou équipements
3.3 Contrepoids	10 Mécanismes
3.13 Flèche, fléchette, télescope	10.1 Limiteur de vitesse du mouvement (absence d'emballement)
4 Châssis	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
4.2 Blocage de suspension	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
4.4 Organes de roulement	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
4.7 Stabilisateurs	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
4.8 Traverses, longerons, faux-chassis	10.12 Freins de stationnement
5 Source d'énergie	10.16 Freins de translation
5.1 Dispositif de séparation générale	11 Dispositifs de sécurité
5.2 Equipements, canalisations	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
6 Eclairage incorporé à l'appareil	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
6.2a Gyrophare	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
6.2c Phare(s) de travail	11.4 Limiteur de moment de renversement, CEC
7 Cabine - poste de conduite	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (autres que les ext. de stabilisateurs)
7.1 Chauffage	11.19 Indicateur de dévers
7.2 Constitution, fixations, plancher	11.26 Asservissement levage/stabilisateurs
7.8a Vitrages	12 Charges et essais
7.8b Essuie-glace	Description et conditions d'exécution des essais
7.8c Rétrovision (miroir, caméra)	
7.9 Eclairage	
7.12 Siège	

«Référentiel» GRUE MOBILE 11